

Thème III : Classes, stratifications et mobilité sociale :

Chapitre 5 : Comment analyser la structure sociale ?

1.1 Comment analyser la structure sociale ?	Classes sociales, groupes de statut, catégories socio-professionnelles.	On mettra en évidence le caractère multiforme des inégalités économiques et sociales ainsi que leur aspect parfois cumulatif. On procédera à des comparaisons en utilisant les principaux indicateurs et outils statistiques appropriés. On présentera les théories des classes et de la stratification sociale dans la tradition sociologique (Marx, Weber) ainsi que leurs prolongements contemporains et on s'interrogera sur leur pertinence pour rendre compte de la dynamique de la structuration sociale. On mettra en évidence la multiplicité des critères de différenciation sociale dans les sociétés post-industrielles (statut professionnel, âge, sexe, style de vie). Acquis de première : salaire, revenu, profit, revenus de transfert, groupe social.
--	---	---

Introduction :

S'interroger sur la structure sociale consiste à tenter de rendre compte de la place des individus ou groupes dans la hiérarchie sociale, celle-ci étant déterminée par l'accent mis sur une ou plusieurs inégalités. C'est une interrogation que l'on trouve au fondement de la sociologie et qui fait l'objet de renouvellements théoriques contemporains pour analyser au plus près les évolutions de la société.

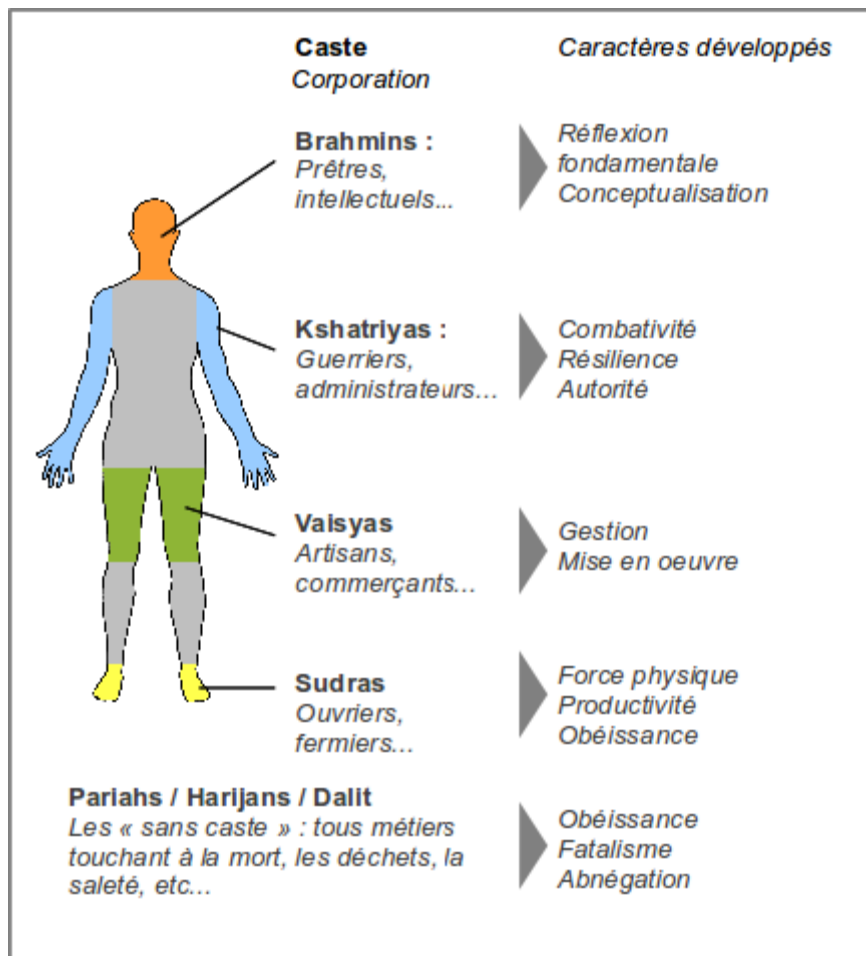
Dans une définition large, **la stratification sociale est l'ensemble des formes de différenciation sociale issues des inégalités de position, de pouvoir, de richesse et de prestige que l'on observe dans les différentes sociétés.**

Ces inégalités engendrent la formation de groupes plus ou moins structurés entretenant entre eux des relations de subordination, d'exclusion, d'exploitation.

Il y a diversité des modes de stratification. Voyons pour rappel :

- les castes : le mot caste (origine portugaise) sert à désigner les groupes sociaux de la société hindoue (mais existe aussi ailleurs en Asie, en Afrique). **Les castes sont des groupes sociaux endogames, strictement hiérarchisés et fermés.**

L'appartenance à une caste se transmet de façon héréditaire. Les contacts physiques, les relations sexuelles, les repas en commun sont interdits entre membres de castes différentes. C'est une hiérarchie qui repose sur la pureté/répulsion.



Il y a 4 castes majeures divisant la population indienne : les *Brahmanes* ou prêtres occupent la place la plus élevée. Viennent ensuite les *Kshatriyas* (guerriers), puis les *Vaishyas* (marchants) et enfin les *Shudras* (serviteurs). On peut encore ajouter la caste inférieure des *Dalits*, que l'on connaît aussi sous le nom d'Intouchables.

L'ordre de ces castes a été défini selon le degré de pureté de ses occupations professionnelles (pureté liée à la spiritualité mais aussi à l'hygiène). Ainsi, les plus purs dans l'échelle sociale sont les prêtres, car ils sont aux premières loges pour honorer les esprits en célébrant des *pujas* (cérémonies), et ils sont végétariens. En bas de l'échelle se trouvent la caste des serviteurs, qui s'occupent des tâches ingrates, nettoient les impuretés et sont donc « contaminés ». Encore plus impurs, les Intouchables se nourrissent de ce qu'ils trouvent, vivent dans des bidonvilles souillés par les excréments, sont atteints de maladie telles que la lèpre ou la tuberculose. Ils sont pour la plupart sans emploi, ou bien travaillent dans l'équarrissage, nettoient les latrines communes ou balayent les rues. Ils sont tellement impurs que des êtres des castes supérieures ne peuvent les toucher, d'où leur nom.

-Les ordres : ils composent la société d'Ancien Régime : clergé, noblesse et tiers état. **Ils sont hiérarchisés en fonction du prestige des fonctions sociales remplies par leurs membres.** Ainsi, le tiers état s'adonne à des tâches peu prestigieuses (agriculture, artisanat, commerce). Dans la noblesse, le souci de la

pureté du sang engendre une forte endogamie. La transmission des fonctions sociales est largement héréditaire, limitant la mobilité sociale.

-Les **classes sociales** : elles composent la **stratification dans les sociétés développées**. Nous verrons ensuite les différentes acceptions de ce terme selon les théories.

1° Une classification de la population : Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

A° La construction :

1° les critères de construction

La mise au point du code des CSP remonte au début des années 50. Il est élaboré définitivement en 1954 et sert de grille d'analyse pour les administrations publiques, les recherches universitaires... L'élaboration des CSP est rendue nécessaire par les transformations économiques du 20e siècle : différenciation du salariat, distinction ouvriers qualifiés/ouvriers non qualifiés, l'instauration de convention collective...

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la [CSP](#). Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

Document 1 page 190

1. L'objectif de la nomenclature des PCS est de classer les individus, et d'abord les actifs, en fonction de leur profession, dans des catégories sociales qui présentent une certaine homogénéité sociale. Cela signifie que les individus regroupés dans une même catégorie doivent avoir des situations proches d'un point de vue économique mais aussi d'un point de vue social (comportements, pratiques culturelles, etc.).

2. Pour classer les individus, l'INSEE utilise :

Les composantes sont :

-La profession individuelle ;

-Le statut : salarié/non salarié, indépendants sans salariés/employeurs, artisans et ouvriers d'un même métier, professions libérales et cadres, salariés du privé/du public ;

-La qualification, pour les salariés (formation, diplômes) ;

- La position hiérarchique : ouvrier, contremaître, technicien, ingénieur ;

-L'importance de l'entreprise (pour les non-salariés) ;

-Le secteur d'activité ;

-Opposition fonction publique/entreprises, par exemple employés de la fonction publique, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce.

3. Chauffeur de taxi : statut économique. Ingénieur : niveau de qualification.

CORRESPONDANCE ENTRE LES GROUPES ET LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Niveau agrégé (8 postes dont 6 pour les actifs)	Niveau de publication courante (24 postes dont 19 pour les actifs)	Niveau détaillé (42 postes dont 32 pour les actifs)
1 Agriculteurs exploitants	10 Agriculteurs exploitants	11 Agriculteurs sur petite exploitation 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation 13 Agriculteurs sur grande exploitation
2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	21 Artisans	21 Artisans
	22 Commerçants et assimilés	22 Commerçants et assimilés
	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	31 Professions libérales et assimilés	31 Professions libérales
	32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et Artistiques	33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
	36 Cadres d'entreprise	37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entre- prise
4 Professions Intermédiaires	41 Professions intermédiaires de l'enseigne- ment, de la santé, de la fonction publique et assimilés	42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	47 Techniciens	47 Techniciens
	48 Contremaîtres, agents de maîtrise	48 Contremaîtres, agents de maîtrise
5 Employés	51 Employés de la fonction publique	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires
	54 Employés administratifs d'entreprise	54 Employés administratifs d'entreprise
	55 Employés de commerce	55 Employés de commerce
	56 Personnels des services directs aux particuliers	56 Personnels des services directs aux Particuliers
6 Ouvriers	61 Ouvriers qualifiés	62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du Magasinage et du transport
	66 Ouvriers non qualifiés	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
	69 Ouvriers agricoles	69 Ouvriers agricoles
7 Retraités	71 Anciens agriculteurs exploitants	71 Anciens agriculteurs exploitants
	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
	73 Anciens cadres et professions intermé- diaires	74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires
	76 Anciens employés et ouvriers	77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers
8 Autres personnes sans activité professionnelle	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	82 Inactifs divers (autres que retraités)	83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) 86 Personnes diverses sans activité profes- sionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

2° l'utilité des PCS

Document 2 page 190 : L'utilité des PCS :

1. En 2008, 23 % des français déclaraient n'être jamais allés au musée. Chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, cette proportion n'était que de 6%.

2.

	PCS au-dessus de la moyenne	PCS en-dessous de la moyenne
Parc scientifique	Agriculteurs, employés, ouvriers, inactifs.	Artisans, cadres, professions intermédiaires.
Exposition temporaire	Agriculteurs, employés, ouvriers, inactifs.	Artisans, cadres, professions intermédiaires.
Galerie d'art	Agriculteurs, employés, ouvriers.	Artisans, cadres, professions intermédiaires, inactifs.
Musée	Agriculteurs, employés, ouvriers, inactifs.	Artisans, cadres, professions intermédiaires.

3. On constate que ce sont toujours les mêmes catégories qui sont situées au-dessus de la moyenne : agriculteurs, ouvriers ; employés et inactifs. Le fait d'appartenir à ces catégories augmente donc la probabilité de n'être jamais allé à un parc scientifique, à une exposition temporaire, à une galerie d'art ou à un musée.

4. La nomenclature des PCS peut servir à comparer les pratiques culturelles de différentes catégories de la population. Elle peut aussi permettre de souligner les inégalités existant entre ces catégories. En montrant ces inégalités, on peut ensuite se donner les moyens de les comprendre et d'essayer de trouver des solutions pour les surmonter.

3° Les limites des PCS :

Document 4 page 191 :

1. Selon l'auteur, la nomenclature des PCS ne permet pas de rendre compte de l'évolution des métiers (disparition, apparition), ni de rendre compte de la précarisation croissante des PCS (notamment les ouvriers et les employés). La grille des PCS ne permet pas de mesurer les clivages au sein des groupes.

2. En 2009, 49,3 % des actifs occupés ayant entre 15 et 24 ans avaient un contrat à durée indéterminée, contre 81 % des actifs occupés ayant entre 25 et 49 ans. Par ailleurs, 23,7 % des actifs âgés de 15 à 24 ans étaient au chômage en 2009, contre 8,2 % des actifs âgés de 25 à 49 ans.

On constate donc que selon l'âge, les individus ne sont pas égaux face à l'emploi.

Tout d'abord, en ce qui concerne les contrats de travail, on constate que les jeunes actifs ont plus tendance à occuper des emplois précaires que les actifs entre 25 et 49 ans. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes actifs est près de trois fois plus élevé que celui des 25-49 ans en 2009. Les inégalités selon l'âge sont donc très importantes.

3. La nomenclature des PCS ne permet pas de rendre compte des inégalités liées à l'âge, car elle ne tient pas compte de ce critère dans le classement des actifs : elle « masque » certaines inégalités importantes. Ainsi, on constate qu'en 2009, 27 % des actifs de 15 à 24 ans étaient en CDD contre 4,5 % des actifs de 50 ans ou plus ; 23,7 % des actifs de 15 à 24 ans étaient au chômage, contre 6,1 % des actifs de 50 ans ou plus.

La disposition dans les catégories peut paraître très **hétérogène**. Autrement dit, il peut parfois y avoir plus de différences entre des membres d'une même PCS (notamment concernant la catégorie Employés) que dans deux PCS distinctes. Un employé peut se sentir plus proche d'un cadre selon son statut (diplôme, position hiérarchique), tandis qu'un employé moins élevé dans la hiérarchie est donc plus proche d'un ouvrier que d'un cadre. Exemple du groupe 3 : Grandes différences de revenus entre professeurs / ingénieurs / prof. Libérale ; niveau de féminisation très différent etc...

Les **classes sociales** sont des outils théoriques conceptuels alors que la nomenclature des PCS a **plus l'objectif d'analyse statistique que celui d'explication**. Donc il ne faut pas assimiler PCS et **classes sociales**.

II° Comment rendre compte des inégalités :

2.1) Différences et inégalités :

Dans toute société existent des différences sociales entre individus, fondées sur divers critères. Ces critères de différenciation, permettant de classer les individus, varient dans l'espace et dans le temps. On peut distinguer des critères économiques (revenu, patrimoine), démographiques (âge, sexe), culturels (religion, appartenance ethnique), politiques (rapport au pouvoir) ou symboliques (prestige, honneur).

La différence sociale suppose que les individus ou les groupes aient des traits distincts (l'homme/la femme, le jeune/la personne âgée, le noir/le blanc...) sans que cela implique une hiérarchie et un sentiment d'injustice. En revanche, si la société accorde collectivement une valeur plus grande aux hommes qu'aux femmes, si elle hiérarchise les positions sociales, elle transforme la différence en inégalité.

Une inégalité est une différence qui se traduit par un accès socialement différencié à certains avantages ou désavantages sociaux. Si chacun était identique aux autres, il ne pourrait exister d'inégalité. Toutefois, ces différences ne suffisent pas à faire une inégalité. Pour qu'elles le deviennent, il faut qu'elles se traduisent par un accès inégal entre ces individus différents, en raison de leur différence, à certaines ressources rares et valorisées. Dès lors, les individus peuvent être hiérarchisés sur une échelle traduisant leur inégal accès aux ressources valorisées par la société.

2.2) Les inégalités économiques :

Les inégalités économiques se traduisent principalement par des différences de revenus, de salaires ou niveaux de vie, et par des différences de patrimoine. On peut les mesurer à partir de plusieurs indicateurs.

RAPPEL : revenu / salaires / niveau de vie (RDB / unité de consommation) / patrimoine

2.2.1) La médiane

La médiane est la valeur du caractère qui partage en deux l'effectif global. En d'autres termes 50% ont plus et 50% ont moins. Plus la médiane s'éloigne de la moyenne plus la société est inégalitaire. En effet la moyenne correspond à la somme des revenus divisé par le nombre d'habitants. Si la moyenne est supérieure à la médiane cela signifie qu'une partie de la population s'octroie plus de richesse qu'une autre partie de la population.

La médiane : Dans le tableau il s'agit du revenu disponible moyen et médian depuis 1970.

année	moyenne	médiane
1970	21 477	17 752
1975	25 791	21 944
1979	28 065	23 984
1984	28 471	24 441
1990	29 719	25 497
1996	30 650	26 360
1997	30 590	26 290
1998	31 220	26 830
1999	31 970	27 140
2000	32 480	27 340
2001	33 160	28 010
2002	33 860	28 720
2003	33 580	28 320
2004	33 360	28 100
2005	33 620	28 230
2006	34 250	28 610
2007	34 590	28 870
2008	35 000	29 030
2009	35 050	29 170
2010	35 220	28 910

Champ : France métropolitaine, ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010.

\$

2.2.2) Les écarts interquantiles :

On peut mesurer les inégalités de revenus par les écarts interquantiles. On appelle quantiles les valeurs qui partagent l'effectif total d'une série en « n » groupes dont les effectifs sont égaux. Ainsi la médiane est un quantile d'ordre 2 puisqu'elle sépare un effectif total en 2 groupes dont les effectifs sont égaux.

Les quantiles les plus utilisés sont les suivants :

- **Les quartiles** qui correspondent à des quantiles d'ordre 4 : Q1,Q2,Q3.

Un quart de l'effectif total possède un caractère inférieur à Q1 et trois quarts de l'effectif possède un caractère supérieur à Q1.

Q2 partage l'effectif en deux quarts ayant un caractère inférieur à Q2 et deux quarts ayant un caractère supérieur à Q2. Il s'agit donc de la médiane.

Q3 est la valeur du caractère tel que trois quarts de l'effectif ont un caractère inférieur à Q3.

- **Les déciles** c'est-à-dire les quantiles d'ordre 10 partagent l'effectif total en dix groupes égaux. Il y a neuf déciles notés, D1, D2, D3.... D9.

Un dixième de la population a un caractère inférieur à D1, et neuf dixièmes ont un caractère supérieur à D1... et ainsi de suite. Le décile D5 est égal à la médiane.

- **Les centiles** : il y a quatre-vingt-dix-neuf centiles ; ils partagent la série en cent groupes d'effectifs égaux.